



**Ordre du jour de l'assemblée générale des parents
le mardi 8 septembre 2015 à 20h30
au gymnase de l'école Gaétan-Boucher**

1. Accueil et présences
 - Mot de bienvenue de la direction.
2. Nomination d'un (e) président (e) d'assemblée
3. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 23 septembre 2014
6. Bilan du conseil d'établissement et rapport annuel de l'école
7. Élections au conseil d'établissement

Trois postes de représentants sont en élection

	Nom (s) du représentant de parent	Durée du mandat
N° 4	Madame Isabelle Gauthier	2 ans
N° 5	Monsieur Alexandre Paradis	2 ans
N° 6	Madame Nathalie Lefrançois	2 ans

N.B. : les représentants des postes n° 1, 2 et 3 poursuivent leur mandat pour une durée d'un an (article 54 de la *Loi sur l'instruction publique*). Si en cours de mandat, un représentant de parent doit quitter ses fonctions, son poste est comblé pour la durée restante par un parent désigné par les autres parents membres du conseil d'établissement (article 55 de la *Loi sur l'instruction publique*).

8. Nomination par l'assemblée générale d'un (e) représentant (e) au comité de parents de la CSMV et de son substitut (le parent doit être membre du conseil d'établissement)
9. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (OPP)

Le comité devra être formé d'au moins cinq parents, à défaut de quoi l'assemblée générale mandate le CE de rapatrier les fonctions et responsabilités généralement attribuées à l'OPP.

10. Date de la première rencontre du CE
11. Levée de l'assemblée